



Armée de l'Air et de l'Espace – AAE

Formation Spécialisée de Réseau F.S. - R.

Paris, le 18 mai 2026

Déclaration liminaire UNSA Défense

Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs,

Nous sommes rassemblés ce mi - mai pour évoquer ensemble les sujets d'actualité de l'Armée de l'Air et de l'Espace concernant la prévention.

Les thématiques inscrites à l'ordre du jour représentent un panel très significatif des risques encourus dans l'activité quotidienne des personnels civils de l'AAE.

La Gestion du Risque Opérationnel, plus connue sous l'acronyme GRO, ne doit pas être un prétexte pour l'Administration pour déroger à la réglementation en vigueur sous prétexte opérationnel mais bien au contraire, à l'aide d'une fine analyse du risque préalable, mesurer le compromis optimal permettant de s'adapter au contexte du moment tout en préservant l'intégrité physique et psychique des agents.

S'agissant des Risques Psychosociaux, force est de constater qu'ils sont de plus en plus présents dans notre chaîne d'emploi AAE. Le contexte international n'explique pas tout, mais il est à la source de nombre d'entre eux. En effet, un agent qui n'arrive plus à joindre les deux bouts, du fait d'une hausse significative de ses charges fixes, ne peut avoir l'esprit libéré durant son activité professionnelle, et accepte moins les difficultés ressenties au sein des bases aériennes. Par difficultés, il faut entendre les réorganisations successives telles que ADPC par exemple, mais aussi et surtout, la charge de travail grandissante année après année notamment les tâches annexes qui n'ont souvent d'annexe que le nom.

Enfin, le risque routier, lui aussi, est à la source d'un stress significatif dans le déroulement d'une mission. Tout d'abord il faut obtenir un véhicule pour effectuer la mission, ce qui devient difficile, le parc Véhicule Léger thermique diminuant au profit du parc électrique et induisant une difficulté pour obtenir le véhicule adapté.





Nous portons également à votre connaissance une difficulté sur la BDD Bordeaux Mérignac Agen BMA où il est interdit aux personnels des BA 106 et 204 d'emprunter l'autoroute A10 entre Bordeaux et Poitiers, sous prétexte que la Nationale 10 gratuite, longe l'autoroute. Mais une étude d'accidentologie a-t-elle été menée pour quantifier le bénéfice :

- Risque imposé à l'agent du fait du mur de camions de la voie de droite sur la nationale 10 ?
- Gain économique de la BDD BMA ?

Concernant le reste des items inscrits à l'ordre du jour, l'UNSA Défense interviendra en séance.

